Image not found or type unknown

Indemnités de licenciement ?

Par **Olive07**, le **03/01/2012** à **15:53**

Bonjour,

J'ai été licenciée par un mandataire après la liquidation de mon entreprise. J'avais un salaire net de 1142.13 euros et une ancienneté de 7 ans. Mon contrat de travail s'est fini le 30 novembre et mon employeur me devait les salaires de septembre, octobre et novembre. Je suis actuellement en préavis jusqu'au 31 janvier.

J'ai reçu le 28 décembre les 3 bulletins de salaire manquant, mon bulletin avec le préavis, les congés payés et l'indemnité de licenciement, mon attestation pôle emploi , mon certificat de travail ainsi qu'un chèque de 5473.73 euros.

Ce chèque correspondrait selon le courrier joint avec celui-ci à :
-Salaire du 01/09/2011 au 15/10/2011 : 1714.69euros
-Préavis du 01/12/2011 au 31/01/2012: 2286.25 euros
-Congés payés du 01/06/2010 au 31/01/2012 : 1472.79 euros

Ces sommes sont justes mais pourquoi manque-t-il les salaires du 16/10/2011 au 31/11/2011 le et l'indemnité de licenciement d'un montant de 2255.98 euros alors qu'elle figure sur le bulletin de paie et sur l'attestation pôle emploi ?
Pourquoi le préavis est-il payé maintenant alors qu'il n'est pas terminé ?
Je ne comprend pas le raisonnement du mandataire.

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?
Merci

Par **P.M.**, le **03/01/2012** à **16:07**

Bonjour
Oui, le mandataire et/ou l'AGS...
Ce n'est pas une obligation d'attendre le terme du préavis pour vous le payer s'il n'est pas effectué...

Par **Olive07**, le **03/01/2012** à **18:35**

Merci, mais le reste des salaires et l'indemnité de licenciement?
Est-ce un oubli ou un refus de payer ?

Par **P.M.**, le **03/01/2012** à **19:16**

Je l'ignore puisque je ne suis ni le mandataire judiciaire ni l'AGS...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés